

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 12 août 2024 à 18 h 30, le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

A - Ordonnances relatives aux événements prévus dans le Tableau des événements sur le domaine public 2024 (partie 7) :

1. Ordonnance ORD2724-043 permettant de vendre et de consommer, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2024 (partie 7), des articles promotionnels reliés à ces événements, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non alcooliques, dans des kiosques aménagés à cet effet. (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*, R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8).
2. Ordonnance ORD2724-044 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2024 (partie 7). (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20).
3. Ordonnance ORD2724-045 permettant la fermeture de rues ou d'entraves à la circulation selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2024 (partie 7). (*Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3 (8))).
4. Ordonnance ORD272-046 permettant exceptionnellement l'ouverture en dehors des heures d'ouverture habituelles, du parc Saint-Donat, du 7 au 8 septembre 2024, pour la tenue de l'événement « Lancement de l'année 2024-2025 » organisé par le 33e Groupe Scout St-Donat inc. (*Règlement sur les parcs* (R.R.V.M., c. P-3, article 20)).

B - Ordonnances relatives à piétonisation de la rue Ontario Est :

1. Ordonnance ORD2724-038 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, sur la rue Ontario Est, entre la rue Darling et le boulevard Pie-IX et sur la place Simon-Valois, du 8 au 13 septembre 2024. (*Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20)).
2. Ordonnance ORD2724-039 permettant la fermeture de rues à la circulation automobile, sur la rue Ontario Est, entre la rue Darling et le boulevard Pie-IX, du 8 au 13 septembre 2024. (*Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3 (8))).
3. Ordonnance ORD2724-040 permettant l'agrandissement des cafés-terrasses sur le domaine public de la rue Ontario Est, entre la rue Darling et le boulevard Pie-IX, du 8 au 13 septembre 2024. (*Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. O-0.1, article 40.4.1)).
4. Ordonnance ORD2724-041 permettant l'installation d'enseignes et d'enseignes publicitaires à des fins publiques, culturelles, touristiques et sociocommunautaires, de même que des bannières sur des réverbères ou, aux fins d'identifier un lieu, sur des murs extérieurs sur la rue Ontario Est, entre la rue Darling et le boulevard Pie-IX et sur la place Simon-Valois, du 8 au 13 septembre 2024. (*Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve* (01-275, article 516)).

5. Ordonnance ORD2724-042 permettant de vendre et de consommer des articles, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non et permettant la consommation d'alcool sur le domaine public à l'occasion de la prise d'un repas sur des terrasses mutualisées sur la rue Ontario Est, entre la rue Darling et le boulevard Pie-IX, et sur la place Simon-Valois, du 8 au 13 septembre 2024. (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8)).

C - Ordonnance relative à l'événement « Beauclerk, ensemble pour tous » du Fonds d'initiatives locales

Ordonnance ORD2724-047 permettant de vendre et de consommer, des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non alcooliques, lors de l'événement « Beauclerk, ensemble pour tous » du Fonds d'initiatives locales le 24 août et reporté au 6 septembre 2024 en cas de pluie. (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8)).

D - Ordonnance relative aux voies cyclables

Ordonnance ORD2724-048 pour l'aménagement des voies cyclables sur la rue de Marseille, vers l'est et vers l'ouest, entre les rues Anne-Hébert et Guillaume-Lahaise; sur la rue Paul-David, vers le sud et vers le nord, entre les rues Cléophee-Têtu et de Marseille; sur la rue Cléophee-Têtu, vers l'est et vers l'ouest, entre les rues Paul-David et Guillaume-Lahaise; sur la rue Guillaume-Lahaise, vers le sud et vers le nord, entre les rues Cléophee-Têtu et de Marseille; à l'intersection des rues de Marseille et du Trianon, autour du rond-point. (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3).

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture ou en faisant une demande par courriel à l'adresse suivante : MHM_Greffe-consultation@montreal.ca

FAIT À MONTRÉAL, CE 19^E JOUR D'AOÛT 2024.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva